

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25373833

Déposé
30-11-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0891255893

Nom(en entier) : **HIGH SECURITY**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Chaussée de Namur(NSV) 31
: 1457 Walhain**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), DIVERS, OBJET

Il résulte d'un acte reçu par Nous, Maître Laurent VIGNERON, notaire associé à Wavre, le 27 novembre 2025, en cours d'enregistrement au bureau Sécurité juridique à Ottignies-Louvain-la-Neuve, que l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée « HIGH SECURITY » a pris les résolutions suivantes :

Première résolution : Modification de l'objet

a) L'assemblée générale examine la proposition faisant l'objet du premier point à l'ordre du jour et dispense le Président de donner lecture du rapport de l'organe d'administration exposant la justification détaillée de la modification proposée de l'objet.

Un exemplaire dudit rapport demeurera ci-annexé.

b) L'assemblée décide de modifier l'objet tel que repris à l'article 3 des statuts, et de le remplacer par l'objet suivant :

« Article 3. Objet

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers sous forme d'entreprise générale ou de sous-traitance, en qualité d'agent, de représentant, de commissionnaire, d'exécuter :

- *toute mission ou activité de surveillance, de gardiennage, de garde et autres activités de protection et sécurité privé, portiers, garde du corps, protection rapprochée, intervention après alarme, surveillances d'habitations, bureaux, usines, chantiers, hôtels etcetera ;*
- *toutes activités de conception, d'installation, d'entretien et de réparation de systèmes de caméras et camérasurveillance ;*
- *toutes activités de conception, d'installation, d'entretien et de réparation de systèmes d'alarmes ;*
- *surveillance et contrôle de personnes dans le cadre du maintien de la sécurité dans les lieux accessibles ou non au public ;*
- *toutes tâches de surveillance et protection de transport, contrôle d'accès, maître chiens, aviser et résoudre toute sorte de problème de sécurité, et en général tout ce qui est relatif à un agent de sécurité.*

Elle peut accomplir d'une manière générale toutes opérations industrielles et commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions. ».

VOTE :

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution : Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à l'administrateur pour l'exécution des résolutions qui précèdent et au notaire Vigneron pour le dépôt du texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent.

VOTE :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour extrait analytique conforme
Laurent VIGNERON, notaire associé

Déposé en même temps:

- une expédition conforme du PV du 28/11/2025
- statuts coordonnés en date du 28/11/2025